



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-285

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2021

Sommaire

Direction interregionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire /

R24-2021-10-01-00001 - Décision n°2021/1?? du directeur par intérim de la direction interrégionale des douanes ?? et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-?? Centre-Val de Loire?? portant délégation de signature?? des pouvoirs de représentation en justice?? en matière répressive (2 pages)

Page 3

R24-2021-10-01-00002 - Décision n° 2021/2?? du directeur par intérim de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire?? portant délégation de signature?? dans les domaines gracieux et contentieux?? en matière de contributions indirectes?? ainsi que?? pour les transactions en matière de douane?? et de manquement à l' obligation déclarative (2 pages)

Page 6

Direction interregionale des douanes et droits
indirects de
Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire

R24-2021-10-01-00001

Décision n°2021/1
du directeur par intérim de la direction
interrégionale des douanes
et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-
Centre-Val de Loire
portant délégation de signature
des pouvoirs de représentation en justice
en matière répressive

Décision n°2021/1
du directeur par intérim de la direction interrégionale des douanes
et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-
Centre-Val de Loire
portant **délégation de signature**
des pouvoirs de représentation en justice
en matière répressive

VU le code des douanes et notamment ses articles 343 et 377 bis ;

VU le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L.235, R 235-1 ;

VU le code général des impôts et notamment son article 1804 B ;

VU le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects, modifié ;

VU le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de la direction de la direction générale des douanes et droits indirects et notamment ses articles 2 et 3 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les pouvoirs généraux de représentation en justice devant les juridictions répressives en matière de douane et de contributions indirectes, les agents de catégorie A placés sous mon autorité dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe de la présente décision.

ARTICLE 2:La présente décision et son annexe sont publiées au recueil des actes administratif du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département de chacune des directions régionales concernées.

Fait à Dijon, le 1^{er} octobre 2021
Le directeur par intérim
de la direction interrégionale,
Signé : Michaël LACHAUX

Annexe

Liste des agents de catégorie A recevant délégation permanente au sein de la DI de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire

Déléataires	Fonctions
Direction régionale de Dijon	
M. David CUGNETTI	Directeur régional
M. Grégory COLENT (<i>agent Paris-Spécial</i>)	Chef de POC <i>par intérim</i>
M. Josselin LEMERLE	Chef de POC
Mme Cindy BARBET	Cheffe de PAE

Direction régionale du Centre-Val de Loire	
Mme Sylvie DENIS	Directrice régionale
-	Chef de POC
M. Benjamin BAUD	Chef de PAE
M. Pierre GROCHOWICKI (<i>agent Paris-Spécial</i>)	Chef de PAE <i>par intérim</i>

Direction régionale de Besançon	
M. Michel BOUR	Directeur régional
M. Michel HERRIOT	Chef de POC
M. Yasmina POMATHIOS	Cheffe de PAE

Direction interregionale des douanes et droits
indirects de
Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire

R24-2021-10-01-00002

Décision n° 2021/2
du directeur par intérim de la direction
interrégionale des douanes et droits indirects de
Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire
portant délégation de signature
dans les domaines gracieux et contentieux
en matière de contributions indirectes
ainsi que
pour les transactions en matière de douane
et de manquement à l'obligation déclarative

Décision n° 2021/2
du directeur par intérim de la direction interrégionale des douanes et droits
indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire
portant **délégation de signature**
dans les domaines gracieux et contentieux
en matière de contributions indirectes
ainsi que
pour les transactions en matière de douane
et de manquement à l'obligation déclarative

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire bénéficiant de la délégation de signature du directeur par intérim à compter du 1^{er} octobre 2021.

VU les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

VU les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

VU les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

ARTICLE 1^{er}: Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects ou les agents chargés de leur intérim dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur par intérim de la direction interrégionale de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, prénom	Siège de la direction régionale
M. David CUGNETTI	Dijon
Mme Sylvie DENIS	Orléans
M. Michel BOUR	Besançon

ARTICLE 2 : La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées.

Fait à Dijon, le 1^{er} octobre 2021
Le directeur par intérim
de la direction interrégionale des douanes et droits indirects
de Bourgogne-Franche- Centre-Val de Loire
Signé : Michaël LACHAUX